



Explor'Run Saint-Trojan-les-bains

21 décembre 2025

Article 1 : L'organisation

L'Explor'Run Saint-Trojan-les-bain est un événement de courses à pied organisé par l'association **Explor'Event**. L'organisateur peut-être contacté par mail à l'adresse suivante : explorevent17@gmail.com

Article 2 : Lieu, format des courses et horaires

Lieu :

La course se déroule sur la commune de Saint-Trojan-les-Bains **le dimanche 21 décembre 2025**.

Départ et arrivée des courses : Boulevard de la Plage (Saint-Trojan) - Place de l'Éperon

Les courses se dérouleront principalement à travers la forêt domaniale et les sentiers de Saint-Trojan.
Les parcours sont intégralement balisés.

Les courses :

- Course enfant de 700m - départ à 10h05

1 boucle de 700m.

Course ouverte pour la catégorie Eveil Athlétisme (enfants de 7 à 9 ans).

Course non chronométrée et sans classement final.

- Course enfant de 1500m — départ à 10h05

2 boucles.

Ouverte pour les catégories poussins et benjamins (enfant de 10 à 13 ans).

Course non chronométrée avec un classement par sexe.

- Le p'tit Trail de Saint Tro - 8 km - départ à 10h00

1 boucle de 8 km.

À partir de 16 ans.

Course chronométrée.

- Le Trail de Gatseau - 20 km - départ à 9h30

1 boucle de 20 km.

À partir de 18 ans.

Course chronométrée.

Barrières horaires :

Pour des raisons de sécurité et de logistique, des barrières horaires sont mises en place. Tout participant ne respectant pas ces délais sera arrêté par l'organisation.

- **10H45** : barrière situé au **kilomètre 7**
- **12h30** : heure limite d'arrivée.

- Le Trail de la Côt'Sau - 30 km - départ à 8h30

1 boucle de 30 km.

À partir de 20 ans.

Course chronométrée.

Barrières horaires :

Pour des raisons de sécurité et de logistique, des barrières horaires sont mises en place. Tout participant ne respectant pas ces délais sera arrêté par l'organisation.

- **10H45** : barrière situé au **kilomètre 17**
- **12h30** : heure limite d'arrivée.

Horaires :

7h00 - 9h45 : Retrait des dossards et inscriptions sur place (Salle de l'Eperon).

8h05 : Échauffement du 30KM

8h20 : Briefing du 30KM

8h30 : **Départ du 30KM**

9h05 : Échauffement du 20KM

9h20 : Briefing du 20KM

9h30 : **Départ du 20KM**

9h35 : Échauffement du 8KM

9h50 : Briefing du 8KM

10h00 : **Départ du 8KM**

10h05 : Départ des courses enfants

11h30 : Remise des récompenses

Article 3 : Les participants

1. L'explor'Run

La course est ouverte à toute personne en bonne condition physique. Pour les mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

Chaque participant doit fournir :

- Une copie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) et les licences FFTRI ne sont pas acceptées).
- OU une attestation de fin de parcours prévention santé (PPS) datant de - 3 mois le jour de la course. Numéro d'attestation à transmettre sur plateforme d'inscription. Remplace le certificat médical depuis le 1er janvier 2024.

Lien du PPS : pps.athle.fr

Les catégories d'âges :

- 8 km : à partir de **Cadets** (2009 - 2010) jusqu'au M10 (1941 et avant)
- 20 km : à partir de **Juniors** (2007 - 2008) jusqu'au M10 (1941 et avant)
- 30 km : à partir d'**Espoirs** (2004 - 2006) jusqu'au M10 (1941 et avant).

2. L'explor'Run Enfant

Courses non chronométrées ; la production d'un certificat médical n'est pas exigée. Toute personne mineur doit, néanmoins, remplir un questionnaire santé et fournir une autorisation par parentale.

Les catégories d'âges :

- 700 m : course réservée à la catégorie **Eveil Athlé** (2017 à 2019)
- 1500 m : course réservée aux catégories **poussins** et **benjamins** (2013 à 2016)

Article 4 : Inscriptions

Inscription en ligne sur Klikego

Clôture des inscription en ligne le 20 décembre 2025 à 23h00.

1000 dossards disponibles sur les trois courses confondues.

Les inscriptions seront bloquées au-delà.

Les inscriptions se font uniquement sur le site **Klikego** : www.klikego.com.

Possibilité de s'inscrire sur place le jour de la course uniquement (21 décembre 2025), sous réserve de dossards disponibles.

Pour valider l'inscription et accéder au paiement, le coureur devra :

- Répondre au formulaire en ligne
- Déposer une attestation PPS
- Pour les mineurs, une autorisation parentale.

Les frais d'inscription :

- **Le trail de 8 km : 11€ (9,5€ + 1€ de frais klikego + 0,5€ de frais ONF)**
- **Le trail de 20 km : 23€ (20,8€ + 1,7€ de frais klikego + 0,5€ de frais ONF)**
- **Le trail de 30 km : 30€ (28,3€ + 1,7€ de frais klikego + 0,5€ de frais ONF)**
- **Les courses enfants : 2€**

Les inscriptions sur place :

Les inscriptions sur place sont majorées, soit :

- **15€ pour le 8 km**
- **25€ pour le 20 km**
- **35€ pour le 30 km**

L'annulation à moins de **15 jours** de la manifestation ne donnera pas lieu au remboursement.

Le retrait des dossards :

Le samedi **20/12/2025 de 14h00 à 18h00** salle de l'éperon à Saint-Trojan-les-Bains

Le dimanche **21/12/2025 de 7h30 à 9h45** au lieu de départ de la course (Bd de la plage).

Article 5 : Classement et récompenses

Aux 3 premiers Hommes et Femmes de chaque course, ainsi qu'au premier de chaque catégorie non représentée dans le top 3 de chaque scratch. C'est à dire : Cadet, Junior, Espoir, senior, MO, M1, M2, M3, M4, M5, M6, M7, M8, M9 et M10.

L'organisation se laisse le droit de ne récompenser que la catégorie d'âge général (c'est à dire Master et non MO, M1, ...).

Aucune récompense financière ne sera attribuée.

Tous les participants recevront une dotation à la fin de leur course ou lors du retrait des dossards.

Article 6 : Ravitaillement

- **Pour le 30 km** : 2 ravitaillements liquide KM 8.6 et KM 25.6 + ravitaillement solide et liquide KM 17.
- **Pour le 20 km** : 1 ravitaillement liquide et solide KM 7.4 + ravitaillement liquide KM 16.
- **Pour le 8,5 km** : pas de ravitaillement sur la course.

Un ravitaillement de fin de course pour tous les participants. *Les participants devront se munir de leur propre gobelet. Aucun gobelet ne sera donné sur les ravitaillements.*

Pour le respect de l'environnement et du site, il est demandé de ne pas jeter de détritus en dehors des zones de ravitaillement, sous peine de disqualification.

Article 7 : Sécurité

L'organisateur déployera un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes ainsi qu'un vélo balai.

Un numéro d'urgence sera remis aux concurrents.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade des pompiers. À ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés. Tout coureur faisant appel à un médecin ou à un secouriste se soumet de ce fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Certaines routes ne seront pas fermées le jour de la course, le respect des consignes des bénévoles est obligatoire. Chaque participant s'engage à respecter le code de la route sur les parcours terrestres.

Chacun est maître de sa pratique. Il appartient donc à chacun de participer à la manifestation en fonction de son niveau.

Article 8 : Chronométrage

Le chronométrage électronique est réalisé par OK-Time

Une puce dossard sera fournie à chaque coureur lors du retrait du dossard. Les résultats seront présents en live sur le site et l'application : Ok-Time.

Article 9 : Charte du coureur

Chaque participant est responsable du matériel utilisé pendant les épreuves, qu'il soit prêté ou personnel. Il est demandé d'indiquer aux organisateurs tous dégâts éventuels.

Chaque coureur s'engage à ne pas jeter de détritus sur son passage et à respecter la nature, la course se déroulant dans un espace naturel protégé.

Chaque coureur s'engage à respecter les bénévoles et toute l'équipe organisatrice.

Chaque participant s'engage à respecter les dispositifs mis en place (signalétiques, balises, rubalise...). Si un coureur est pris en défaut de tricherie, il ne sera pas classé.

Article 10 : Perte ou vol

L'organisation se décharge de toute responsabilité en cas de perte et/ou vol qui intervientrait pendant l'événement.

Article 11 : Assurance

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

La responsabilité de l'Association sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification (non-respect du tracé, dégradation ou non-respect du milieu naturel), par décision médicale ou sur décision du Président de l'association Explor'Event.

Article 12 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Les participants sont informés par les organisateurs que les résultats seront publiés sur le site internet de la course et sur celui du chronométreur. Si un concurrent souhaite s'opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l'organisateur par courrier, en indiquant : Nom, prénom et si possible N° de dossard.

Article 13 : Droit à l'image

Chaque participant autorise l'association Explor'Event ainsi que les partenaires et médias à diffuser les images prises pendant l'événement.

Article 14 : RGPD

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur

inscription. Ces données seront utilisées dans le cadre de l'organisation de « L'explor'Run Saint-Trojan », ou pour la communication d'informations sportives. En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel des messages d'information relatifs à l'événement ou à son environnement. Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur « droit à l'oubli », en adressant la demande à l'adresse courriel explorevent17@gmail.com, ou en utilisant le lien de désinscription présent sur les communications.

Article 15 : Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance avérée, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Par leur inscription, chaque concurrent s'engage à respecter ce règlement et dégage la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant, ou après l'événement découlant du non-respect de ce règlement.